

DÉCRYPTAGE

IDÉES POUR DEMAIN

De la difficulté pour un Etat d'être une « partie prenante »

Cyrille LACHEVRE

BERCY rêverait-il en secret de supprimer les actionnaires ? Non, bien sûr ! Et pourtant... en remettant au goût du jour le rôle des « stakeholder » - les parties prenantes - dans l'économie de marché, le ministre de l'Économie s'expose indirectement à ce genre d'interrogations. Depuis le déclenchement de l'OPA de Mittal Steel sur Arcelor, Thierry Breton le répète à l'envi : « *En tant que « stakeholder », le gouvernement est directement concerné par ce dossier.* »

Si ce sont bien les actionnaires qui se prononceront in fine sur l'opération, Bercy s'estime cependant légitime à faire entendre ses critiques, en tant que « partie prenante ». Plus qu'une posture de circonstance, il s'agit, selon l'entourage du ministre, d'un véritable cheval de bataille dépassant largement le cas des deux sidérurgistes. Le ministre entend le décliner dans les prochains mois : après le capitalisme familial, puis le capitalisme des actionnaires mis à mal par l'exubérance boursière du début des années 2000, Thierry Breton veut faire place aujourd'hui au capitalisme des « parties prenantes »...

L'histoire des idées économiques montre pourtant l'ambiguïté de cette théorie. La notion de « stakeholder » date du début des années 80. On la doit à l'économiste américain Edward Freeman pour qui les « parties prenantes » regroupent les acteurs concernés par les décisions des entreprises : fournisseurs, clients, salariés, dirigeants mais aussi collectivités locales, voire Etats. Née au moment de l'explosion de l'actionnariat privé, cette théorie veut réconcilier les intérêts de tous ceux qui, de près ou de loin, participent à la vie de l'entreprise afin - justement - d'offrir un contrepoids à l'omnipotence des actionnaires.

Moralement louable, car elle vise à mieux insérer l'entreprise dans son environnement, l'idée des « parties prenantes » s'est cependant révélée très vite difficile à mettre en oeuvre. « *Par exemple, qui mérite d'être considéré comme partie prenante et comment hiérarchiser les droits des uns par rapport aux autres ?* », s'interroge **Pierre-Yves Gomez**, directeur de l'Institut français du gouvernement des entreprises (2). De même, « *comment leur permettre de faire légalement entendre leur voix dans la vie de l'entreprise ?* » Ainsi, dans le cas d'Arcelor, en quoi le gouvernement serait-il plus légitime à défendre sa position que - par exemple - les fabricants automobiles concernés au premier chef par les prix et la qualité de l'acier, voire même les utilisateurs finaux de ces voitures ?

Plusieurs économistes ont tenté dans les années 90 de répondre à ces difficultés pratiques sans jamais parvenir à une conclusion nette. « *In fine, on en revient toujours au même point : le meilleur moyen de peser sur les décisions consiste à être actionnaire* », insiste **Pierre-Yves Gomez**.

Bercy risque de se heurter à ces contradictions. Sauf si, comme le pense Salma Dalmak, économiste, « *en poussant toutes les parties prenantes à s'exprimer, le ministre cherche d'abord à rendre plus éthique la communication du monde des affaires* ». Affaire à suivre.

Catégorie : Économie

Sujet(s) uniforme(s) : Propagande haineuse et raciale